



L'ÉCLAIR



de Roubaix-Courcoing

ABONNEMENTS
 Trois mois 4 fr. 50
 Six mois 8 fr. 00
 Un an 15 fr. 00
 En outre 2 fr. 00 par an

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
 ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desarmont, 12 TOURCOING

Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
 A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
 A TOURCOING, 12, Rue Desarmont.
 A LILLE, 26, Rue de Fives.

L'AFFAIRE DREYFUS et le Colonel Sever

Paris, 25 décembre.

L'article de Rochefort « L'aveu des faussaires », publié aujourd'hui par *l'Intransigeant*, a fait grand bruit dans le royaume parisien, d'autant qu'à la même heure on lui paraissait, l'*Aurore* de M. Clémenceau donnait, sous le titre « Une mystification policière », un non moins sensationnel article.

Rochefort a publié la traduction d'une lettre chiffrée, signée Otto, qui établirait, si elle était exacte, la culpabilité du commandant Welzin-Estrahzy.

Mais cette lettre est évidemment apocryphe, et au moment où elle paraissait, l'*Aurore* la dénonçait comme une œuvre de basse polémique. Tel est son sentiment aussi.

D'ailleurs, depuis le 13 décembre, c'est-à-dire depuis 10 jours, nous possédons au *Bavil* le texte de cette fautive lettre chiffrée, et c'est le colonel Sever lui-même qui nous l'a confié.

En effet, le 14 décembre, l'honorable député de la 3e circonscription de Lille, refut d'un individu qui signait : F. Vandamme et qui se disait originaire de Lille, une demande d'audience à la Chambre des Députés.

Le colonel Sever acquiesça à cette requête et l'entendit de la bouche du pseudo Vandamme le récit que fait aujourd'hui *l'Intransigeant*.

Le lendemain, il nous confia les renseignements et documents qui lui avaient été communiqués en nous laissant libre de s'en servir.

Il nous parla — et tel fut aussi l'avis du colonel Sever — que le sieur Vandamme, alias Lemercier-Picard, n'est fait qu'un vulgaire fumé qui ne présentait nulle garantie de bonne foi ou de sincérité, et nous décidâmes de taire l'entretien à laquelle s'était bienveillamment prêté le député de la 3e circonscription de Lille, les révélations faites nous paraissant avec raison suspectes.

Si, maintenant, nous relatons ces faits, c'est parce que l'*Aurore* a mêlé le nom du colonel Sever à cette histoire de basse polémique et pour empêcher nos lecteurs d'être tentés d'être séduits par les arguments qui pourraient en tirer des adversaires déloyaux.

D'ailleurs, interviewé par le *Temps* à divers journaux, le colonel Sever a répondu pleinement le récit que nous venons de donner de ses relations tout accidentelles avec le sieur Vandamme-Lemercier-Picard.

S'il est besoin, nous publierions les documents qui nous furent confiés, et dont, nous le répétons, nous n'avons pas voulu user, pour ne pas nous mêler aux dessous malséants d'une affaire en elle-même assez répugnante.

G. SIAUVE-ÉVAULT.

INFORMATIONS INTÉRIEURES

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 1898

Paris, 24 décembre.

Aux termes de la Constitution, c'est du 1er avril au 31 mai que doivent se faire les élections. Jusqu'à présent, on croyait qu'elles auraient lieu au commencement d'avril. Mais le vote des députés provisoires, en prolongeant les débats de la Chambre, semble devoir les faire égarer de plusieurs semaines. Si le Parlement ne termine pas ses travaux avant la fin de mars, il est probable que les élections seront fixées au 1er mai.

EXPÉRIENCES DE CARTOUCHES A LA MELINITE

Nancy, 24 décembre.

Le capitaine Vary vient de procéder à différentes expériences sur les cartouches à la mélinite en présence du colonel et du lieutenant-colonel du 6e.

L'endroit choisi était le plateau de Matzville aux abords du bois de la Gueule-de-Loup.

Après différentes explications données aux officiers sur la disposition et le fonctionnement de ces pétards, sur leur maniement peu dangereux (on peut impunément les closer sur l'obstacle à détruire), on arriva aux expériences.

Ce fut d'abord un poteau carré en chêne de 0m90 de côté, qui fut coupé net avec 5 points de 125 grammes de mélinite disposés en couronne.

La seconde expérience (destruction d'une passerelle formée de 33 écorces potées) réussit moins bien. 3 poteaux seulement furent abattus. On tenta la terre sur les pétards, ceux-ci avaient été dérangés. On fit alors sauter les autres et cette fois toute la passerelle fut détruite en un instant.

LES CRIMES DU TUEUR DE BERGERS

Belley, 24 décembre.

D'après les témoignages recueillis à Clermont (Haute-Marne), de diverses personnes qui ont toutes reconnu Vacher comme ayant passé dans le pays les 1er et 3 mai derniers, on a la conviction qu'il est l'auteur de l'assassinat de Jeanne Boivin, commis le 1er mai dernier à

La court, étant le Clermont de vingt kilomètres, et ainsi du meurtre de Thérèse Pity, commis le 5 avril dernier dans la forêt d'Argonne Meuse).

Un témoignage imposant, venu de Beives, le montre comme auteur de l'assassinat du comte Lourdeur, commis dans cette ville le 11 novembre 1896, de celui des époux Héocrat, à Châteaubleu (Vosges), le 7 décembre 1894, et de la veuve Laville à Coux (Ardèche), le 23 juillet dernier.

Vacher est tranquille et il a confiance dans le rapport du médecin aliéné.

EPOUVANTABLE FAMINE EN ALGÉRIE

Alger, 24 décembre.

La famine se fait sentir en Algérie. Plus de 500.000 militaires d'indigènes ont dû être réduits à manger pendant plusieurs jours des racines.

M. Lépine va solliciter du gouvernement un secours d'un million.

PROCHAIN MOUVEMENT DIPLOMATIQUE

Paris, 24 décembre.

On considère comme certaine la nomination de M. Barrère, en qualité d'ambassadeur de France en Italie.

M. Barrère est, actuellement, ambassadeur de France en Suisse, traitant également à Berne par M. de Montebello, ministre de France en Belgique. M. Gérard, ministre de France à Pékin ira à Bruxelles.

TERRIBLE EXPLOSION EN CALÉDONIE

Une explosion d'un fût de pétrole s'est produite hier soir à Caumont l'Événat, chez M. Radiguet, épicer.

Il y a eu deux tués et douze blessés, parmi lesquels le maire et M. Labbey, conseiller général. Leur état est très grave.

ETRANGER

LA LÉGISLATION OUVRIÈRE EN DANEMARCK

Copenhague, 24 décembre.

Le Folkething (la Chambre des députés) a adopté en troisième lecture le projet de loi relatif aux indemnités à allouer aux ouvriers en cas d'accident.

D'après cette loi, l'ouvrier qui serait par suite d'accident, devenu incapable de travailler, aura droit, à partir de la troisième semaine jusqu'à sa complète guérison, à trois cinquièmes de son salaire par jour; cette indemnité sera toutefois pas dépasser le maximum de 2 couronnes (une couronne vaut 1 fr. 40), si elle inférieure au minimum de 1 couronne par jour.

En cas d'invalidité, l'indemnité allouée à l'ouvrier sera égale à un cinquième de son salaire annuel, sans toutefois s'élever au-dessus de 4,800 couronnes ni être inférieure à 1,800 couronnes par an.

En cas de mort, la famille aura droit à 50 couronnes de frais d'enterrement et à un quadruple du salaire annuel, qui ne dépassera pas 20 couronnes et ne sera pas inférieur à 1,200 fr. par an.

Toute cette législation sera appliquée par le conseil, composé de sept membres. Le président et deux membres audit conseil seront nommés par le roi, deux membres par le ministre de l'intérieur et deux par les employeurs.

LES PERTES DES ANGLAIS AUX INDES

Calcutta, 24 décembre.

La statistique de ce jour montre que, dans la campagne des frontières de l'Inde, il y a eu 1,341 blessés, dont 81 officiers anglais, et 433 morts, dont 36 officiers anglais.

UN INTENSE BROUILLARD EN ÉCOSSE

Londres, 24 décembre.

Le brouillard a été, hier, très intense en Écosse.

On a été obligé de suspendre, pour la journée la circulation des chemins de fer dans la plus grande partie de ce pays.

A PROPOS DES PRIMES SUR LES SUCRES

Londres, 24 décembre.

La Ligue comprend toutes les maisons les plus importantes de l'Angleterre et presque tous les planteurs des colonies anglaises.

En ouvrant la séance, le président s'est montré surtout catégorique à l'égard de la France, qui a toujours, jusqu'ici, formé un obstacle à l'abolition, et il a soutenu que si le gouvernement français était invité à une conférence, il s'écarterait pas.

L'ÉLECTION DU COLONEL RUITZ

New-York, 24 décembre.

M. Estrada Palma, président du comité cubain a adressé une lettre aux journaux pour expliquer l'execution du lieutenant-colonel Ruiz.

M. Estrada Palma dit que les Espagnols voulaient pénétrer dans le camp rebelle pour assassiner les principaux chefs insurgés.

A propos de cette execution, le *Herald* a essayé d'exciter l'opinion publique contre les Cubains, mais les Américains se rendent compte de la nécessité qui y a pour les insurgés de convaincre les Espagnols de l'innocence de toutes tentatives, soit pour faire accepter l'autonomie, soit pour démoraliser l'armée cubaine.

NOUVEAUX INCIDENTS EN BOHÈME

Prague, 24 décembre.

La nuit dernière, quinze individus ont attaqué l'école de Wirschowitz. La police a dû intervenir. Trois des auteurs de cette attaque ont été blessés.

CRIME ÉPOUVANTABLE EN ANGLETERRE

Londres, 24 décembre.

Le *Free Press* annonce qu'un meurtre diabolique vient d'être commis dans le district de Galles. Un prêtre bouddhiste entretenait des relations avec une femme mariée, mère d'un enfant de trois ans.

Cet enfant ayant péri innocemment à son père ce qui se passait pendant son absence, la femme ébourgeonna l'enfant et servit à table pour son mari le chair du petit malheureux. Le prêtre et la mère infortunée ont été arrêtés.

INVASION DE LA CHINE

Un fait considérable vient de se produire. L'Allemagne s'est emparée du territoire de Kiao-Schao, no dans l'Empire chinois, et la Russie, qui avait déjà obtenu de faire passer le Trans-Sibérien par la Mandchourie chinoise, vient d'envoyer officiellement une partie de son escadre d'orient hiverner à Port-Arthur, l'Angleterre, qui possède Hong-Kong depuis longtemps, cache mal sa jalouse, toute extension coloniale des autres nations lui paraissant un empiètement sur ses droits; quant à la France, étant donné que les trois grandes puissances militaires ou maritimes d'Europe ont un morceau de la Chine, il lui en faut un aussi; l'honneur du pays, son amour-propre l'exigent.

L'occupation de Kiao-Schao et de Port-Arthur, les visées de l'Angleterre et de la France ne sont point une surprise; depuis la guerre sino-japonaise, la bande noire, composée d'usuriers, de chevaliers d'industrie et de politiciens, qui mène notre mouvement politique, a décidé de partager l'immense empire chinois entre les quatre grandes puissances qui sont assez riches et assez bien armées pour tenter une aussi grosse aventure; une fois lachose arrêtée, les doctes assemblés d'éminents économistes l'ont discutée et ont traité des voies et moyens. Les revues d'économie politique et les journaux spéciaux ont reproduit leurs délibérations et lancé discrètement l'idée dans l'opinion publique, puis on a travaillé les gouvernements.

Aujourd'hui l'Allemagne s'est emparée de Kiao-Schao, la Russie de Port-Arthur, l'Angleterre grogne et la France monte sur ses ergots. L'affaire est dans le secret; la question d'extrême-Orient est engagée et il faudra bien la résoudre pour le plus grand profit des capitalistes.

La question d'ailleurs, est fort intéressante; elle l'est presque autant que celle d'Orient ou de l'empire turc; seulement la question mahométaine est à la fois religieuse et politique, la question chinoise est purement économique.

Il convient tout d'abord de se demander ce que va faire le peuple chinois; jusqu'ici, au lieu de résister aux envahisseurs, il s'est contenté de les absorber; les conquérants de la Chine y ont toujours fait l'effet d'une barrique de vin qu'on jeterait dans la mer.

Il n'est pas bien prouvé que les Chinois, qui ont mérité par l'expérience, n'ont pas constaté depuis longtemps que les invasions leur ont toujours été profitables. Rien ne se corrompt plus vite et plus profondément que le personnel gouvernemental. En France, nous nous en débarrassons de temps en temps par une révolution; en Chine on laisse ce soin aux conquérants qui arrivent périodiquement, lorsque le gouvernement est usé. Les nouveaux gouvernements ont tout intérêt à bien gérer les affaires du pays pour se rendre populaires et faire accepter leur conquête. Aussi semble-t-il que les Chinois ont fini par considérer comme une naïveté de se faire tuer pour empêcher une opération chirurgicale aussi nécessaire.

Le fait est que jamais la Chine n'a été bien gouvernée que par les deux premiers empereurs des dynasties nouvelles qui se sont toutes établies par la conquête et qu'elle ne l'a jamais été si mal que par les derniers.

Mais, cette fois-ci, ce n'est plus un seul conquérant, mais bien quatre qui se présentent; il ne s'agit plus de Mongols de Tartares ou de Mandchoux intérieurs en civilisation ou Chinois, mais d'Allemands, de Russes, d'Anglais et de Français qui leur sont supérieurs; de plus, ces derniers sont autrement redoutables que les tribus nomades de la Tartarie chinoise, car ils ont mis les cinq parties du monde à feu et à sang et ils ont, sur la conscience la disparition de peuples et même de races tout entières.

Il n'est pas supposable cependant que les quatre barbares qui convoitent l'Empire chinois ont l'intention d'égarder son demi-milliard d'habitants; cela ne leur servirait à rien et ensuite cela pourrait devenir dangereux. Si les Chinois sont hostiles au militarisme ou l'ont été jusqu'ici, cela ne prouve point qu'ils soient lâches et nous avons éprouvé nous-mêmes à Formose et au Tonkin qu'ils avaient une certaine force de résistance. On ne se mettrait pas sur les bras une révolte générale d'une population intelligente et tenace qui serait exposée par une guerre sans merci, sans s'exposer gravement. De plus, il est évident qu'elle aurait autre chose à opposer à nos fusils et à leur rapide que les flèches à pointes en arrêtes de poissons des tribus océaniques, ou les armes rudimentaires des Malgaches, des Hovas, etc.

Il est donc probable qu'on se contentera d'une sorte de protectorat, si les quatre protecteurs et la protégée parviennent à se mettre d'accord. D'ail-

leurs, comme nous l'avons dit plus haut, la question à résoudre en Chine n'est point d'ordre politique ou religieux, mais bien d'ordre économique. C'est une opération industrielle et commerciale.

La Chine, essentiellement agricole depuis des milliers d'années, entraînée par l'exemple de l'Europe et surtout par celui du Japon qui l'a précédée dans ce voie, va devenir industrielle. On se rend compte de la révolution économique qui sera déterminée par l'entrée en ligne d'une nation de 500 millions d'hommes, de 80 millions suivent M. Eug. Simon, patients, faibles, travailleurs et industrieux, qui fourniront les ouvriers les plus habiles qu'on puisse trouver. C'est à qui des grandes puissances coloniales mettra la main sur une pareille force économique.

L'Allemagne est déjà fortement engagée dans le mouvement industriel chinois; elle possède en Chine des filatures de coton et de soie, des briqueteries, des moulins, etc., et elle intrigue pour avoir les concessions de chemins de fer; l'Angleterre est dans le même cas et réclame le droit de priorité; la Russie, nation agricole comme la Chine mais qui la précède dans l'évolution industrielle, a les mêmes visées que l'Allemagne et l'Angleterre; la France veut faire comme les trois autres et surtout comme la Russie.

Il s'agit, en résumé, d'exploiter les Chinois: 1° comme consommateurs de matériel de chemins de fer, de filatures, d'usines, etc., ce qui donnera tout d'abord de l'ouvrage aux ouvriers européens; 2° comme producteurs de tissus, de soieries, de porcelaine, de maroquinerie, de bimbeloterie, d'ébénisterie, de menuiserie fine, de vannerie, d'articles de luxe, etc.

Nous n'avons pas à nous occuper ici des plus petits et des plus bas prix, mais nous sera la ruine des ouvriers européens et américains. Ce sera la formation de toutes nos fabriques similaires.

En un mot, la prédition de Paul Lafargue, qui avait soulevé un tollé général dans l'ancienne Chambre, que les capitalistes substituerait la main-d'œuvre chinoise à la main-d'œuvre européenne, va se réaliser. Pour arriver à ce but, on va demander aux travailleurs allemands, anglais, russes et français de fabriquer des vases pour qu'on les fouette et ils ne pourront pas s'y opposer tant qu'ils ne se seront pas rendus maîtres des pouvoirs publics, dont la bourgeoisie capitaliste se sert actuellement contre eux avec une si belle volupté.

CH. BRUNLLIÈRE.

L'Affaire Dreyfus

Paris, 24 décembre.

On considère toujours comme imminent le dépôt du rapport du commandant Ravary, mais on ne connaît toujours pas exactement la date.

Si le conseil de guerre, le tribunal ne pourra se réunir que trois jours au plus après la décision du gouvernement militaire de Paris; mais il n'est pas probable que ce délai soit dépassé de plus de 24 heures.

Le commandant Ravary n'a reçu personne dans l'après-midi d'hier.

C'est à n'y plus rien comprendre, dit le *Matin*. Tout est mystère dans cette triste affaire Dreyfus-Esterhazy, et là on voit chercher un mince fil de lumière, on trouve un épais sac à terre.

Nous avons dit que *l'Intransigeant* avait placé sous enveloppe soignée la copie photographique d'une pièce fabriquée dont les amis de Dreyfus possèdent l'original; et que d'après ce journal, ils livreraient à la publicité pour établir la culpabilité du commandant Esterhazy dans le cas où celui-ci se serait mis hors de cause.

Un reporter du *Temps* est allé demander à M. Joseph Reinach s'il avait de quoi il retournait.

Il n'y a pas de pièce secrète, a déclaré le député des Basses-Alpes. Il y a, en revanche, un piège grossier qui m'a été tendu et je ne suis pas tombé.

Henri Rochefort répond ainsi, dans *l'Intransigeant* à cette déclaration de M. Joseph Reinach:

Pourquoi, si Boule de Jui si habilement démasqué le traquenard dressé sous ses pas au mois de novembre, a-t-il été stupéfait que nous ayons dénoncé la tentative de prendre avoir été trompé et victime par un faussaire?

Il a fait son récit au journal le *Temps* que parce qu'il s'agissait que nous allions nous mêmes le faire. Seulement, au lieu de l'initiale de l'agent P., c'est le sien en toutes lettres que nous y aurons introduit.

Voici d'ailleurs la teneur de la lettre qui est en chiffres. Le public qui a compris toute la portée, n'admettra pas un seul instant qu'elle puisse émaner d'un bas policier sans instruction et trop peu au courant des dessous de l'affaire Dreyfus pour y mêler à lui tout seul, tant de personnalités et de faits au sujet desquels il n'eût certainement pas renseigné à ce point. Parce que Joseph Reinach est une odieuse

frivolité, il se s'en suit pas que nous soyons tous des imbécilles.

«13 décembre 93.

«Madame,

«Vos exigences dépassent toute limite. Vous ne tenez aucun compte des sommes versées. Beaucoup plus considérables que celles qui vous ont été promises. Et, cependant, vous n'avez pas livré la totalité des documents contenus dans votre berceur.

«Faites moi tenir la pièce en question et sa satisfaction vous sera donnée.

«Veuillez dire à Welsin que je serai jeudi soir chez Sternberg.

«A vous,

«OTTO.»

Si ce que l'effraye Reinach appelle un piège tendu à sa bonne foi avait, à ses yeux, de si peu d'importance qu'il n'aurait eu besoin de s'en adresser au public, d'où vient l'effraye-t-il remue-ménage provoqué parmi les syndiqués, dès les premières indications recueillies et publiées par *l'Intransigeant*?

Comment explique-t-on ce départ précipité de M. de Rodays pour Bruxelles, où il habite actuellement, à l'hôtel du Grand Monarque, le 12 décembre à 63.

Quel est le motif de concubinage de ce matin et de cette précaution qu'en avait prise de donner le mot d'ordre au concierge de l'hôtel de la rue Van Dyck, afin que les correspondants de Reinach fussent pas à attendre et fussent interdits immédiatement?

Mais puisque les coups de masse sont à la mode, il en est un que le genre du marchand de tablettes de café aura qu'une peine à éviter; le papier que nous avons vu dans la main d'Otto, mais une copie que celui qui me la remise m'a affirmé avoir été écrite de la propre main de Reinach — si j'ose m'exprimer ainsi.

La lettre est en chiffres, mais porte sur l'angle de gauche le mot : «Otto». Or, les yeux de qui j'ai montré le document et à qui l'écriture de Reinach est familière, m'ont répété sans la moindre hésitation :

«Le mot est certainement de lui.»

Les chiffres en sont également selon toute vraisemblance. En tout cas, c'est ce qui a un examen d'emblée assez facilement. Et alors, comment serait-il possible qu'il y a un piège après avoir ainsi reçu le faux?

L'effraye, de son côté, déclare que M. Rochefort a été victime d'un faussaire vulgaire doublé d'un policier — Leuercier-Picard — lequel aurait été éconduit de tous les bureaux de rédaction où il aurait offert ce document, fabriqué par lui.

Ca & Là

CABOTINAGE

Décidément, tout chez nous est prêtés à cabotinage, à privilège et à une espèce de spéculation.

Voici qu'on nous annonce une nouvelle pièce de cinquante centimes. Ça va bien. L'ouvrage est joli et fait honneur à M. Roly.

Qu'est-ce qui serait naturel? Ce serait d'en frapper d'un coup ce qui est nécessaire à la circulation et de les lancer carrément, pour que peu à peu elles se substituent définitivement aux autres. C'est nous, les contribuables, qui payons le graveur, le métal, la fonte. Ces pièces sont à nous, et c'est à nous qu'on doit les livrer.

Vous croyez cela?

Tout de suite, en se conformant aux principes monarchiques, on songe que les premiers spécimens doivent être réservés au chef de l'Etat — et ça va pour l'élanque, au simple, n'est-ce pas, si peu Louis Quéatorzin, frapper une pièce en or. L'or seul convient à ses augustes doigts!

Puis il y aura messieurs les sénateurs, messieurs les députés. A ceux-là on offre une patine — hein! c'est gentil ça! — Le populaire, la vile multitude n'aura pas de patine. La patine, c'est pour les gens bien. Et aujourd'hui — c'est à n'y pas croire — le ministre est assis de gens qui sollicitent la patine comme s'il s'agissait d'un bureau de tabac le clergé, la magistrature veulent la patine. Ce sont des classes supérieures. Elles auront la patine. Pour-tant, rendez cette justice à l'Etat que les pièces de dix sous seront être payées cinquante centimes. Pas de népotisme!

Seulement, grâce à ce guignolisme administratif, que va-t-il se passer? C'est qu'une spéculation, malpropre en soi, va s'établir autour de la nouvelle monnaie. L'importance que l'Etat attribue à la nouveauté de la pièce va déterminer des cours qui monteront, qui baisseront. Il n'y a pas de petit agio. On verra des accapareurs.

Je le répète, c'est entretenir, c'est exciter, pour rien, les sales instincts de jeu et de privilège.

Ca ne vaut pas la peine de se fâcher! Soit. Mais c'est une preuve de plus que nous sommes et restons des gamins et des farceurs. Il sera bien gros de dire que ces façons d'agir sont malheureuses.

En tout cas, elles sont bêtes.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

A LA CHAMBRE

Paris, 24 décembre.

Commission du Panama. — M. Vallé a rendu compte de ses démarches auprès du parquet pour obtenir communication du dossier de M. Barbey. Ce dossier a été communiqué aujourd'hui. Il est signé de M. Barbey, administrateur de la Banque Parisienne.

La commission a adopté la proposition de M. Le Hérisse, ainsi conçue :

«La commission d'enquête a acquis satisfaction aujourd'hui la preuve que le chargé Barbey ne peut pas être attribué à l'honorable sénateur de ce nom.»

La commission a entendu la lecture de lettres de protestations de M. Bardoux fils de M. Humbert fils, etc., puis elle s'est ajournée sine die.

Commission du budget

La commission du budget a été ajournée au 11 janvier.

LE PROCÈS DU PANAMA

Paris, 24 décembre.

Moins de monde encore aujourd'hui que les jours précédents. Maintenant que l'audition des témoins a été terminée, une conclusion s'impose; c'est que l'audition a été faite d'une façon déplorable.

Parmi tous les témoins, en effet, qui semblaient avoir dit à l'instruction des choses intéressantes, il n'en est pas resté un seul qui ne se soit tenu à l'audition dans des considérations solutions vagues et ridicules; pas un fait pas un document n'a été produit. L'audition de M. La Pointe n'a été simplement une instruction de concierge.

SIXIÈME AUDIENCE

L'audience est ouverte à midi vingt.

Le chef du jury prie le président de demander à Arton s'il a souvenir des conversations qui ont pu être échangées entre M. Mareil, Laissant et lui, au moment de la remise d'argent.

Arton. — En ce qui concerne Henry Mareil, je lui ai expliqué que je ne lui remettais les derniers 40.000 fr. au lieu des 50.000 fr. promis pour parfaire la somme de 100.000 fr. que parce que l'émision avait pu réussir. Quant à M. Laissant, je lui ai dit que le vote apporté la part centenaire (50.000 fr.) que je vous ai réservée.

M. Mareil. — Cette conversation n'a pu avoir lieu, puisque Arton ne m'a rien remis. Le reste, il se dément quand il dit que j'ai manifesté de l'étonnement. Je n'aurais pu m'étonner s'il m'avait dit un contrat comme il le prétend. Au surplus, il n'aurait pu me remettre la somme dans sa voiture. J'avais l'habitude, en sortant de la Chambre non pas de rentrer chez moi, mais de passer par le journal.

M. Laissant. — Est respect pour la Cour et le jury, je ne répondrai pas. J'ai répondu, hier, par avance, aux allégations non songées d'Arton.

Le président donne ensuite lecture des dépositions faites à l'instruction par un certain nombre de témoins régulièrement cités qui ont fait par venir à la Cour des certificats de maladie.

L'avocat général M. Van Cassel dit qu'il n'a pu, malgré les recherches faites, retrouver M. Mareil. On a écrit au M. Mareil, au nom de ses confrères, exprimer la regret que ce témoin soit des positions. M. Mareil est absent.

Les témoins à décharge

M. AUGUSTE BOUGE, député des Bouches du Rhône, dépose en faveur de son collègue Antoine Boyer, son adversaire politique à la Chambre.

Je rends hommage, dit-il, à sa délicatesse et respectueux à son honnêteté. Je ne suis ni ce que l'écrite de ce qu'on pense de lui à Marseille, mais bien mes amis que les siens; il est sorti pauvre à la Chambre, il est toujours pauvre; c'est un homme franc et loyal que tous ses collègues estiment.

Le cas Burdeau

M. Signorini prie le président de voir leur bilan regarder sur le carnet de Londeau et le nom de M. Burdeau ne se trouve pas inscrit au dessus d'un des noms de M. Burdeau. — A une date voisine, le nom de M. Burdeau est inscrit sans conteste, directement sur le feuillet. Je prie le président de faire appeler M. Fontan.

M. Fontan déclare qu'il a répondu à Arton qu'il lui demandait un mot d'intro-uction près de M. Burdeau; c'est le cas d'actualité. Non mon seul suffrage, en raison de nos relations littéraires et historiques.

Quant à la commission parlementaire du Panama, M. Viviani m'a demandé pourquoi je n'avais pas été arrêté pour mes rapports avec M. Burdeau. M. Viviani vit une visite que j'avais faite moi-même à M. Burdeau dans cette visite, j'avais demandé à M. Burdeau des conseils pour la rédaction de la note remise à la commission du Panama. Je ne cite le fait que pour rappeler la date. La démarche d'Arton, dont je ne puis indiquer la date, était très postérieure à ma visite à M. Burdeau.

M. Decori. — M. Burdeau est la seule personne qui, dans les carnets d'Arton, ait eu en face de son nom deux mentions différentes. Que veulent dire les signes divergents dont est servi Arton?

Arton. — Il veut dire qu'entre les sommes versées et les sommes déduites des prévisions, il existait un écart. Ce écart est de trente mille francs reçus par M. Burdeau.

Le public manifestant bruyamment, alors que les déclarations s'élevaient contre la véracité d'Arton. M. Lemaigre proteste avec véhémence contre cette attitude et se présente à l'audience pour s'entretenir avec l'auditoire d'expulsion.

L'ordre rétabli, M. l'avocat général Van Cassel lance ces mots bien significatifs :

«Les démarches de la commission du Panama auprès de Burdeau sont dignes d'être mentionnées, mais, Naquet lui-même les ayant reconnues.»

M. VELTEN, sénateur des Bouches du Rhône, proteste de son amitié pour M. Antoine Boyer. Il a été pauvre toujours, mais toujours il a payé ce qu'il devait.

M. MOULLE reconnaît que M. Antoine Boyer était malade quand on a fait voter contre la prise en considération de la loi.

M. CAMÉLINAT, député, affirme qu'il en a bien été ainsi. Les collègues de M. Antoine Boyer ont voté pour lui. Il n'y a pas eu suite de son estime et de son respect pour le caractère de M. Antoine Boyer et de qu'on use de ses concessions.

M. Charles LAURENT, publiciste reconnaît avoir reçu d'Arton six mille francs.